



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO E-E108869

VALABLE JUSQU'AU 26/10/2025

ÉDITÉ LE 03/06/2025

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/10/2005

Forme juridique : SAS

Capital : DEPUIS LE 22/06/2023

7 500

Raison sociale : COURTET DENIS

8 RUE DU 11 NOVEMBRE

43250 SAINTE-FLORINE

Registre du commerce ou répertoire des métiers :

RC LE PUY EN VELAY 2005B00260

Siret : 484 111 174 00013

Code NACE : 4322A

Numéro caisse de congés payés : 83 04281

Assurance Responsabilité Travaux :

AVIVA ARTIBAT - 78057001

Assurance Responsabilité Civile :

AVIVA ARTIBAT - 78057001

Situation fiscale et sociale : A jour au 30/06/2024

Téléphone : 04 73 54 17 46

Portable :

Site Internet :

E-mail : denis.courtet@wanadoo.fr

Responsabilité légale :

COURTET DENIS DIRECTEUR GÉNÉRAL

Fax :

Effectif moyen : 4

Tranche de classification : EFF1

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5211	Remplacement de chaudière gaz/fuel en logement individuel Mention RGE	29/06/2022
5222 PROB	Installation de chauffage avec chaudière bois en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m²	21/11/2023
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m² Mention RGE	27/05/2021

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	01/01/2021
o Chaudière bois	21/11/2023
o Poêle ou insert bois	21/11/2023
o Pompe à chaleur : chauffage	01/01/2021
o Chauffe-Eau Thermodynamique	01/01/2021

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE

AGENCE
QUALIBAT

AGENCE DE CLERMONT-FERRAND
9 ALLEE EVARISTE GALOIS
63170 AUBIÈRE

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.